

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-474 DU 15 OCTOBRE 1998

portant nomination de Monsieur Ibrahim
MALIKI en qualité de conseiller technique
à la métrologie et à la gestion de la qualité.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

Vu la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

Vu le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du
gouvernement ;

Vu le décret n° 97-59 du 20 février 1997 portant attributions, organisation
et fonctionnement du ministère du Commerce, de l'artisanat et du tourisme ;

Sur proposition du ministre du Commerce, de l'artisanat et du tourisme ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 23 septembre 1998 ;

D E C R E T E :

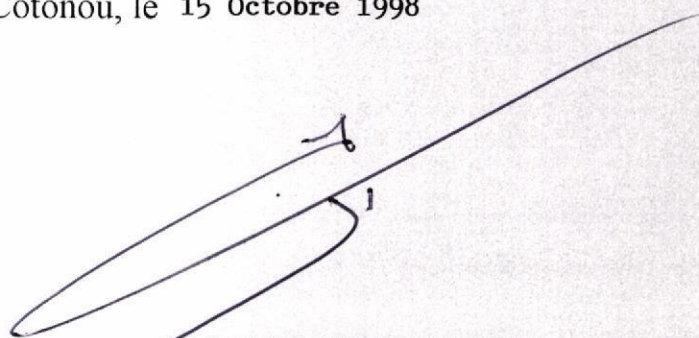
Article 1er.- Monsieur Ibrahim MALIKI est nommé conseiller technique à la
métrologie et à la gestion de la qualité du ministère du Commerce, de l'artisanat
et du tourisme.

.../...

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 15 Octobre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



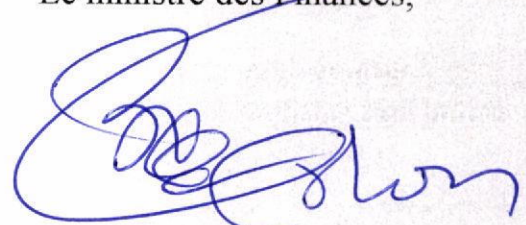
Mathieu KEREKOU.-

La ministre du Commerce,
de l'artisanat et du tourisme,



Marie Elyse GBEDO.-

Le ministre des Finances,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCAT 4 MF 4
AUTRES MINISTRES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP
3 INTERESSE 1 JO 1